

**COMMUNE DE VILLEMATIER**  
**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU 10 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 6 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

**PRESENTS** : MM JILIBERT, ADELL,  
CAMASSES, CISIOLA, ESCULIE, GUYET,  
ROGER, SAINT-MARTIN, VIDAL-GIBILY

**ABSENTS EXCUSES** :

BENTOGLIO

Mme SAUNIER donne procuration à JILIBERT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

CARREY, DELAPORTE, ESCAFFIT, ESPARSEL

Patricia ADELL est élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 février 2026.
- Approbation Compte Financier Unique 2025 / Budget Principal.
  
- AFFAIRES DIVERSES

Séance 2026/ N° 2⇒DEL10032026-2-1

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 3 FEVRIER 2026**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMBRE DE VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2026/ N° 2⇒DEL10032026-2-2

**OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 / BUDGET PRINCIPAL**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de VILLEMATIER ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de VILLEMATIER ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Exercice	806 437.93	Exercice	520 632.03
	<b>Résultat de l'exercice 2025</b>		<b>285 805.90</b>
	<b>Excédent reporté 2024</b>		<b>1 175 579.14</b>
	<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>1 461 385.04</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Exercice	345 785.29	Exercice	885 847.89
	<b>Résultat de l'exercice 2025</b>		<b>- 540 062.60</b>
	<b>Excédent reporté 2024</b>		<b>782 037.49</b>
	<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>241 974.89</b>

  

<b>Résultat global de clôture de l'exercice 2025</b>	<b>1 703 359.93</b>
--	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents,  
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de VILLEMATIER.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

NOMBRE DE VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Jean-Michel JILIBERT**

